



HAL
open science

Le pin maritime en Ardèche et dans le Gard.

J. Degeneve

► **To cite this version:**

J. Degeneve. Le pin maritime en Ardèche et dans le Gard.. Forêt Méditerranéenne, 2005, XXVI (1), pp.83-86. hal-03564513

HAL Id: hal-03564513

<https://hal.science/hal-03564513v1>

Submitted on 10 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le pin maritime en Ardèche et dans le Gard

par Jacques DEGENÈVE

***Dans les Cévennes d'Ardèche
et du Gard, le pin maritime
est une réalité sylvicole.
Les peuplements jouent un rôle
important aux niveaux
économique, social ou encore
paysager. Les problèmes
sanitaires ne touchent pas
cette région, et la production
donne de bons résultats.
Jacques Degenève nous raconte
l'histoire qui a conduit
aux paysages actuels
des Cévennes, et décrit
les principales caractéristiques
de la pinède d'aujourd'hui.***

Historique de la pinède cévenole

Le paysage des Cévennes était autrefois celui de la châtaigneraie, qui était le pilier de l'économie rurale cévenole. Les vergers d'autres fruitiers : les oliviers, les mûriers, les vignes et les cultures de céréales occupaient le reste de l'espace. L'élevage ovin et caprin s'accommodant de ce territoire très "arboré".

Au milieu du XIX^e siècle, on assiste simultanément au premier déclin de l'agriculture et à la montée en puissance de l'activité minière dans le Gard et le Sud de l'Ardèche.

Les compagnies minières introduisent le pin maritime des Landes à partir de la fin du XVIII^e siècle, puis au cours du XIX^e.

Grandes consommatrices de bois de mine ; les compagnies proposent aux agriculteurs des graines de cet arbre, qui pousse rapidement et semble adapté aux sols et au climat de la région.

Effectivement bien adapté (les grands gels n'ont pas eu d'effets néfastes sur lui), le pin maritime a prospéré. Vigoureux colonisateur (c'est un pin !) il a très bien poussé dans les parcelles où on l'installait, mais également sur d'autres terrains à sa portée.

Tout au long du XX^e siècle, l'exode rural marque les Cévennes. Ce phénomène social et économique est accéléré par les contraintes agricoles et les deux guerres mondiales. Les vergers de châtaignier sont abandonnés progressivement, ainsi que les autres cultures. La forêt se développe ; essentiellement au profit du pin maritime dans les altitudes inférieures à 600 m.

En effet, cette essence se régénère très facilement et envahit donc aussi bien les parcelles autrefois cultivées, que les secteurs détruits par les incendies.



Photo 1 :
Le Cévennes ardéchoises en 2004 : le pin maritime couvre aujourd'hui plus de 13 000 ha dans le département de l'Ardèche.
Photo D.A.

On peut estimer la surface installée volontairement en Ardèche à 2 000 ha, à comparer aux 15 000 ha présents un siècle plus tard.

Vigueur, vitalité, abondance et envahissement sont les mots qui caractérisent cette essence. Elle a en effet colonisé, en un massif compact, toutes les stations qui lui étaient favorables : terrains acides, altitude inférieure à 700 m et sous influence climatique méditerranéenne.

Cela a donné des peuplements à forte densité de tiges et d'une hauteur moyenne à l'âge adulte de 15 à 20 m.

Rappelons que le but initial de cette introduction était la production de bois de mines. On récoltait tous les 3 à 4 ans les arbres vigoureux de plus de 15 cm de diamètre et les mieux conformés.

La fermeture progressive des mines a entraîné la disparition de ce débouché qui a été ensuite remplacé par les bois à palette et coffrage. Ils sont malheureusement récoltés avec les mêmes critères de choix, le diamètre minimal étant passé à 30 cm.

Ces coupes de dimension enlèvent prioritairement les arbres les plus faciles à exploiter ayant une bonne rectitude et une fine branchaison.

Les rotations, initialement de 6 à 10 ans, se sont espacées avec l'appauvrissement des peuplements, jusqu'à l'abandon dans certains cas.

Cette sylviculture à rebours donne des peuplements très appauvris où le maintien de "petits vieux" filiformes ou très sinueux et un sous-bois abondant, empêchent l'installation ou la croissance correcte de la régénération naturelle.

Les risques d'incendie naturellement importants dans le pin maritime, sont démultipliés à la suite de ce type de coupes.

Quelques données sur le pin maritime

Données IFN 1995

Le massif ardéchois de pin maritime est situé essentiellement dans la région IFN (Inventaire forestier national) Basses-Cévennes qui couvre 207 000 ha sur trois départements.

Le taux de boisement est de :

- 58 % en Ardèche,
- 73 % dans le Gard,
- 76 % en Lozère.

Cela donne une moyenne de 69 %.

Le relief est tourmenté, on compte de nombreuses vallées étroites et profondes aux versants abrupts.

Les altitudes moyennes vont de 300 à 700 mètres ; les sommets à 900 mètres.

Les roches mères sont principalement des gneiss, des granites et des micaschistes. Les terrains sédimentaires sont représentés par le Houiller de deux bassins, ainsi que par des grès, des schistes et des dolomies.

Les sols sont assez profonds et très majoritairement brunifiés avec une texture limono-sableuse.

Le climat subit de fortes influences méditerranéennes.

La pluviosité moyenne annuelle va de 1 100 à 1 500 mm. En été, elle est de 190 à 240 mm.

Les températures moyennes annuelles vont de 12 à 12,6° (4,4° à 22,4°).

En **Ardèche**, on compte 13 000 ha de pin maritime, qui représentent 40 % des formations boisées de la région IFN principale, situés en forêts privées à 98 %.

Moyennes :

- 99 m³/ha sur pied + 17 m³/ha essences accessoires = 116 m³/ha dans les peuplements de pin maritime,
- 1 470 000 m³ en Ardèche = 10% du volume sur pied des conifères ardéchois,

- taux d'accroissement : 6,2%,
- accroissement courant : 91 500 m³/an.

Dans le **Gard**, on compte 15 000 ha de pin maritime, situés en forêts privées à 80 %.

Moyennes :

- 97 m³/ha sur pied,
- 1 460 000 m³ dans le Gard = 50% du volume sur pied des conifères gardois,
- taux d'accroissement : 4,9%,
- accroissement courant : 71 400 m³/an.

Totaux : 28 000 ha de pin maritime, soit 2 930 000 m³ et un accroissement courant de 162 900 m³/an.

Données SERFOB

Cf. Tab. I.

Années	Volumes exploités trituration (m ³)	Volumes exploités bois d'œuvre (m ³)	Volumes sciages (m ³)
1980	3 600	23 100	13 000
1981	1 700	24 200	12 100
1982	820	21 700	12 000
1983	1 000	16 600	8 500
1984	1 600	15 400	6 800
1985	3 600	14 100	8 500
1986	7 700	10 000	6 700
1987	4 800	16 500	4 300
1988	3 000	17 200	6 600
1989	7300	14 600	7 300
1990	6 600	19 200	7 700
1991	13 800	22 000	11 600
1992	8 100	25 500	6 300
1993	5 700	17 700	5 600
1994	2 900	13 900	7 700
1995	8 000	21 000	6 600
1996	5 600	17 700	5 900
1997	9 600	20 100	6 700
1998	9 600	19 400	5 800
1999	11 400	15 200	6 000
2000	10 200	13 800	5 000
2001	9 600	13 700	3 700
2002	5 900	7 600	2 100

Descriptif et qualités

Une étude a été réalisée en 1989 par le Centre régional de la propriété forestière sur l'ensemble du massif de pin maritime.

Sur 130 placettes ont été mesurés différents critères de quantités et qualités. Une validation a été opérée en scierie.

Tab. I : Volumes exploités en Ardèche
Données SERFOB

Photo 2 et 3 (ci-dessous) :
Paysages actuels des Cévennes, Planzolles (Ardèche)





Photo 4 :
Stockage de palettes
en pin maritime

En voici les principaux résultats :

- la moitié des peuplements se trouve sur des terrasses, globalement il s'agit de terrains ayant une pente supérieure à 30%, ce qui implique une mécanisation et des travaux difficiles ;

- 80% du volume se trouve dans des secteurs d'accès facile à moyen ;

- les sols sont classés bons ou moyens à 93%, il n'y a pas d'affleurement rocheux (rappelons que le pin maritime est une essence frugale et à l'installation spontanée) ;

- avec comme classe de précomptage : 10 cm, on trouve les pins maritimes en :

- peuplements purs pour 25%, avec de 550 à 800 t/ha,

- peuplements mélangés avec pin sylvestre et, ou, pin laricio de Corse pour 12%,

- peuplements mélangés avec feuillus, essentiellement du châtaignier pour 63%, pour une densité de pin maritime de 500 à 700 t/ha ;

- les régénérations en plein découvert ont une densité de 500 à 12 000 t/ha ;

- 40% des peuplements ont une régénération sous leur couvert (c'est une qualité !) ;

- l'âge moyen des peuplements était de 35 à 41 ans au moment des inventaires, soit 50 à 56 ans actuellement (ce qui correspond à la fin du débouché en bois de mine) ;

- le diamètre moyen est de 22 cm ;

- la hauteur moyenne à 40 ans est de 15 m ;

- la hauteur dominante est de 16 à 18 m ;

- la surface terrière : les pins maritimes font de 16 à 20 m² dans des peuplements qui font de 20 à 25 m² ;

- des volumes moyens de 95 à 125 m³/ha ;

- un accroissement moyen de 6,8 m³/ha/an.

Dans les peuplements où la surface terrière des pins maritimes est supérieure à 25 m², l'accroissement moyen est de 8,7 m³/ha/an (de 7,3 à 10,1 m³/ha/an) ;

- on a des volumes "menuiserie" (choix 1 et 2 du C.T.B.A.) sur les arbres de plus de 30 cm de diamètre : moyenne de 15 à 24 m³/ha (de 0 à 107 m³/ha) ce qui correspond à 15 à 17% du volume à 40 ans.

Les raisons de l'arrêt de la découpe menuiserie sont les chicots pour 60% et les courbures pour 20%, ce qui implique un tri des bois et un élagage.

Problématique de la pinède cévenole ardéchoise

- Améliorer la qualité des peuplements et substituer aux coupes de dimension qui ruinent la forêt, une sylviculture dynamique qui assure un revenu aux propriétaires.

- Prise en compte des risques d'incendie.

- Après des incendies ou des coupes rases : faire face à une régénération naturelle très abondante qui a tendance à "verser" au bout d'une dizaine d'années (dépressages).

- Eclaircir les peuplements pour maintenir un bon accroissement courant (10 à 15 m³/ha/an) sur des tiges de qualité.

- Envisager et gérer l'après-pin maritime : retour de la chênaie pubescente, installation du pin laricio...

- Réconcilier les propriétaires avec leur forêt...

Jacques DEGENEVE
Centre régional
de la propriété
forestière Rhône-Alpes
Quartier Saint-Martin
07200 Aubenas
Tél. 04 75 35 40 26
Courriel :
fchambonnet.
crpfra@free.fr

J.D.